



Le rôle des organisations interprofessionnelles dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire

Commission Européenne

24 mars 2017

Intervention de M. Louis Orenga





Interfel
présentation

Organisation interprofessionnelle créée en 1976 dans le cadre de la loi du 10 juillet 1975.
Forme juridique : association à but non lucratif (loi 1901).

Interfel est une interprofession longue qui réunit **14 organisations professionnelles** nationales de la production à la distribution y compris la restauration collective et l'import.

INTERFEL est reconnue par l'Union Européenne depuis le 21 novembre 1996.

les décisions

Les décisions sont prises à l'unanimité des deux collèges AMONT et AVAL. En plus de l'unanimité des deux collèges, huit organisations professionnelles ont individuellement un droit de veto.

le financement

Le financement est assuré par une cotisation volontaire étendue conjointement par le ministère de l'agriculture et le ministère de l'économie et des finances,

Ses missions

les accords
interprofessionnels

Etre l'interlocuteur des
pouvoirs publics sur les
problématiques
interprofessionnelles

LES MISSIONS PRINCIPALES

la recherche,
l'expérimentation &
l'innovation

L'information et la
publi-promotion



Les enjeux
de la filière

Les enjeux du collectif

Investir prioritairement sur le moyen et le long termes afin de créer un environnement favorable aux opérateurs de la filière et mieux répondre aux demandes des consommateurs et aux attentes sociétales

Contribuer à améliorer les échanges, entre les différents maillons de la filière afin d'anticiper les crises et les évolutions de marchés tant pour les professionnels que pour les consommateurs

Efficacité du coût des investissements collectifs avec pour enjeu la création de valeur ajoutée de filière dont les résultats sont accessibles à tous



Les enjeux du collectif

Réinvestir le champ de la recherche et de l'innovation tant variétale qu'en termes de techniques de production, de mécanisation et de première mise en marché et cela en collectif et en collaboratif.



Définir la valeur ajoutée de l'action interprofessionnelle par rapport : aux opérateurs privés, aux acteurs collectifs non interprofessionnels, aux actions collectives publiques.



Interfel

*Construction du
consensus*

L'extension renforce la légitimité de l'interprofession et assure une meilleure coordination avec l'action collective publique :

- Contrôle par les Pouvoirs publics de la conformité des actions interprofessionnelles avec les textes réglementaires ;
- Contrôle accru de la représentativité de l'OI lors de l'instruction de la demande d'extension.
- L'extension est demandée pour 3 ans – accords étendus par les ministères de l'agriculture et de l'économie.
- La demande d'extension est adossée aux budgets prévisionnels alloués aux actions de l'interprofession.



**Les actions de
recherches**

Les principales orientations sont de :

Développer et
promouvoir les
alternatives aux
produits
phytosanitaires

Accroître la qualité des
produits jusqu'au
consommateur et
convives en RHD

Accroître la
compétitivité
notamment par la
technologie

Digitaliser les pratiques

Le règlement n°1308/2013 portant OCM a intégré les activités de recherche et d'expérimentation dans les missions des OI.

Depuis 2016, la cotisation interprofessionnelle finance les actions conduites par le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL).

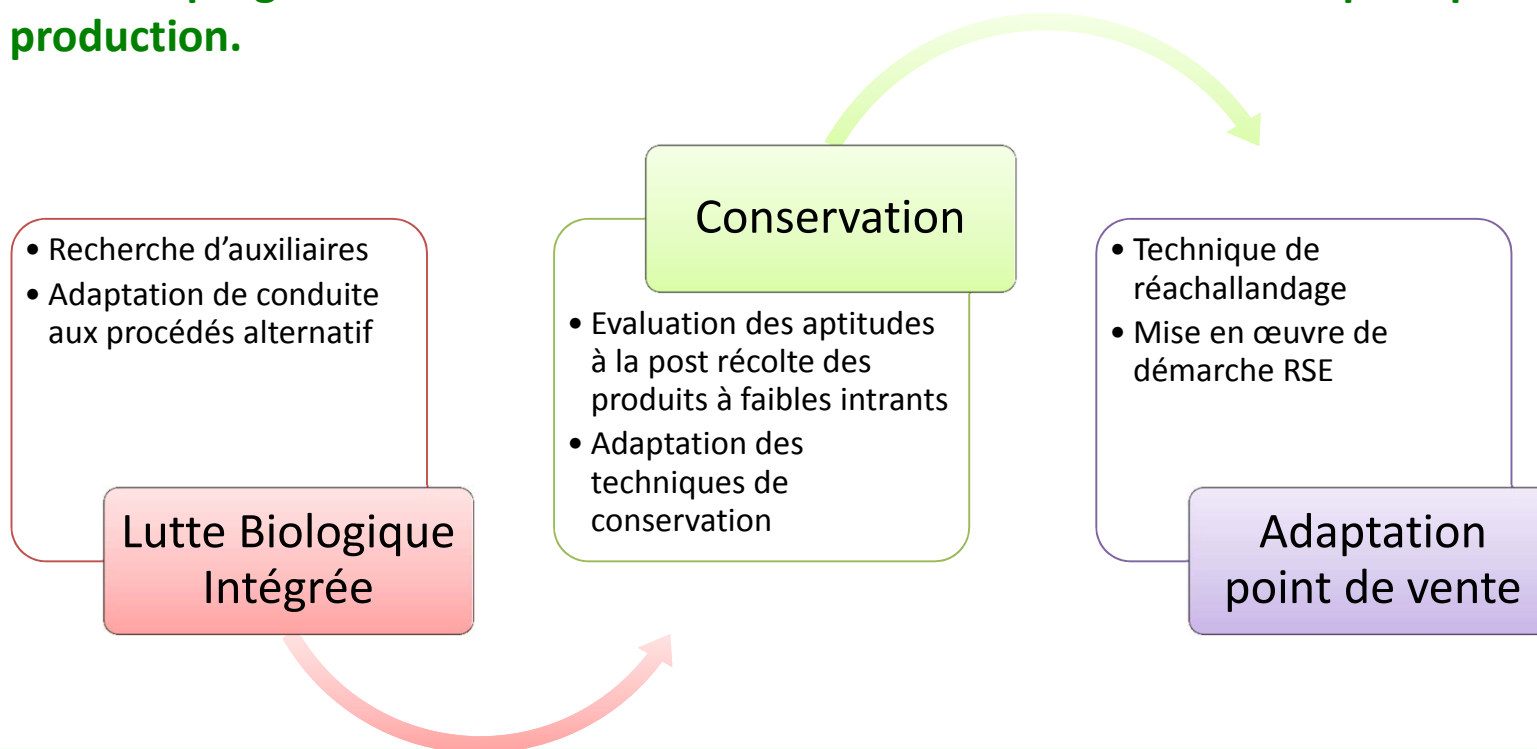
Les travaux de recherche portent essentiellement sur :

- Recherche variétale et alternatives possibles à l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Etudes et analyses des systèmes de productions,
- Amélioration de la qualité des produits,
- Problématiques de logistique et de conditionnement,
- Analyse des techniques et procédures de conservation des produits frais,
- Valorisation des produits dans la distribution et en restauration collective,
- Recherche et expérimentation sur la mécanisation,
- Modélisation des données et big-data

Des actions de recherche transversale

Les programmes sont thématiques et multi-disciplinaires, et visent à apporter une réponse globale à la filière.

Tels les programmes liés à la réduction des intrants dans les pratiques de production.



Merci pour votre attention !